

# « En urbanisme durable, il faut un AMO DD, pas un HQE »

Patrick Lacroix | 14/04/2010 | Territoire

Patrick Lacroix, Directeur de l'Agence ALMOE, bureau d'études spécialisé dans l'assistance à maîtrise d'ouvrage et offrant des services autour de l'habitat durable, livre, au Moniteur.fr, son analyse du nouveau référentiel HQE®-Aménagement.

## SUR LE MÊME SUJET

- Ecoquartiers : l'association HQE a lancé son référentiel visant à guider les acteurs de l'aménagement
- HQE®-Aménagement : "une démarche adaptée aux projets de lotissements, pas aux projets urbains"

En réaction à votre article au sujet du Référentiel HQE ® Aménagement urbain, élaboré par l'association HQE®, la position de Madame Catherine Charlot-Valdieu de l' Association SUREN me rassure, tout en indiquant ici quelques précautions d'usage. Rien n'est dit qu'il faudra s'accoler au Référentiel HQE® Aménagement. Lequel en effet s'applique à une démarche volontaire qui sera audité dans un cadre formaté. Professionnels, nous sommes aujourd'hui nombreux à connaître voire à pratiquer, ces multiples Référentiels, Exigentiels et Chartes diverses dans l'Habitat. Les limites de ces exercices sont parfaitement appréhendées et ce n'est pas un hasard si le Grenelle orientait déjà la démarche vers une obligation de résultat et non plus de moyens.

## Ce référentiel ne doit pas devenir le fondement de l'acte d'aménager

Toutefois, le Référentiel à peine ébauché, il ne faudrait pas jeter le bébé avec l'eau du bain... S'il s'agit pour un aménageur, promoteur ou investisseur peu importe, de se garantir une lisibilité environnementale pour réaliser et commercialiser son projet d'aménagement, cela me semble aller dans le bon sens. La limite circonscrite au périmètre de l'aménageur, à un lotissement par exemple, place le nouveau Référentiel dans son véritable champ d'application. La démarche volontaire d'un aménageur du Référentiel HQE® Aménagement, calqué sur la méthode et les principes de son aîné pour la Construction HQE ®, me paraît pertinente dans la mesure où elle engage cet acteur à respecter une grille d'objectifs. Et cette contrainte n'est acceptée par l'Aménagement qu'en échange d'un label ou d'une certification qui valorisera le projet. C'est du Donnant - donnant.

Il s'agit au travers de ce type de Référentiel de recouvrer une logique simple et mercantile qui

s'appuiera sur le management de projet et l'assistance technico-formaliste d'un AMO HQE. Ce Référentiel se justifie parfaitement s'il se limite à ce cadre.

Il ne faudrait pas, comme semble pourtant le craindre Madame Catherine Charlot-Valdieu, qu'un Référentiel de moyens ou même de résultats, devienne la panacée et qu'il constitue désormais le fondement de l'acte d'aménager. Ce serait un cauchemar édifiant !

## Ce référentiel est un outil basique et formaliste

Il convient plutôt, me semble-t-il, d'appeler un chat un chat. Ce Référentiel est un pas très positif quand on le considère avec ses limites. A savoir un outil basique et formaliste, une sorte de check-list destinée aux aménageurs consciencieux, qui s'engageront dans une démarche environnementale. Autrement, s'il s'agit de se satisfaire d'une courte et basse réflexion sur le projet urbain, qui serait ainsi réglé et formaté à bon compte, dans cette hypothèse en effet, je rejoindrais totalement le point de vue tranché de Madame Catherine Charlot-Valdieu.

La conception durable de l'aménagement urbain est intéressante justement parce qu'elle requiert des compétences pluridisciplinaires et qui ont toujours existé. On parle du design. Où l'assistance superficielle d'un AMO HQE limitée à la bonne application de la démarche d'un Référentiel, ne saurait finalement satisfaire que les aménageurs pour ses aspects managériaux et commerciaux. Vision chausse-trappe.

Et en cela, j'insiste pour ma part à créer un niveau d'assistance à la conception urbaine assez innovante, en BE Urbanisme Durable où c'est un AMO DD (et surtout pas HQE) qui acquiert sa pleine et entière justification au cœur de l'équipe de maîtrise d'œuvre urbaine.

L'acte de conception, de création, ne doit peut être dévoyé ou édulcoré par une approche technico-formaliste qui doit être remise à sa place, parallèle et simplement indicatrice pour les concepteurs. Le champ de liberté créatrice de l'équipe de maîtrise d'œuvre se situe à un tout autre plan que celui franchi par un Référentiel.

D'où l'importance d'intégrer dans les équipes de conception urbaine, l'assistance des spécialistes du développement durable qui sachent accueillir les concepts DD pour les englober dans le projet de création urbaine.

En cela, chacun gardera son rôle, de concepteur, d'aménageur et...de certificateur.

*Patrick Lacroix* | Source LE MONITEUR.FR


**Abonnez-vous**